



16ème législature

Question N° : 8733	De M. Nicolas Dragon (Rassemblement National - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse >Augmentation du nombre d'accidents de la route	Analyse > Augmentation du nombre d'accidents de la route.
Question publiée au JO le : 06/06/2023 Réponse publiée au JO le : 15/08/2023 page : 7545		

Texte de la question

M. Nicolas Dragon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'inquiétante augmentation du nombre d'accidents de la route dans le pays. En effet, bien que les données de ce début d'année 2023 ne soient pas encore pleinement disponibles, les chiffres de l'année passée permettent de dresser un portrait de l'état de la sécurité routière. Pour preuve, ne serait-ce que dans le département de l'Aisne, au sein duquel se situe la circonscription qu'il représente en sa qualité de député, le nombre d'accidents liés à la vitesse a connu une augmentation de plus de 20 % en l'espace d'un an. Aussi, d'un point de vue plus global, le nombre de décès, estimé à 3 260 en 2022, inquiète fortement, qui plus est eu égard à l'augmentation de 30 % du nombre de cyclistes tués, montrant qu'aucun usager de la route n'est épargné par le phénomène, bien au contraire, et encore moins les plus vulnérables. Cela, sans même évoquer l'effroyable accident qui s'est récemment produit dans le Nord, responsable du décès de trois jeunes policiers, ou encore l'affreuse affaire impliquant un comédien connu, dont l'emballement médiatique a clairement remis au goût du jour la question de la sécurité routière. La situation, pour le moins très alarmante, inquiète à juste titre les concitoyens qui manifestent de plus en plus d'appréhension à prendre le volant et utiliser leur véhicule, alors qu'il constitue bien souvent pour eux la seule façon de se déplacer, notamment pour se rendre sur leur lieu de travail. Par conséquent, au regard des vives inquiétudes exprimées par les compatriotes, il l'interroge sur les mesures qu'il envisage de mettre en œuvre pour répondre à cette impérieuse problématique et enfin garantir une sécurité plus accrue sur les routes françaises.

Texte de la réponse

La crise sanitaire a profondément affecté les déplacements depuis mars 2020. Les déplacements et l'accidentalité ont retrouvé en 2022 un niveau proche de celui avant la pandémie, avec des évolutions liées à de nouvelles habitudes, comme l'utilisation plus fréquente du vélo. Dans son bilan définitif pour l'année 2022, l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) fait état de 3 550 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer. Depuis le début de l'année 2023, l'ONISR constate une accidentalité et une mortalité routières plus faibles que celles constatées en 2019, année de référence avant les restrictions sanitaires. Pour renforcer la sécurité des différents usagers de la route, notamment des plus vulnérables, le Gouvernement a engagé des actions diversifiées tenant compte du risque dans tous ses aspects et mobilisant les trois leviers essentiels d'éducation, de prévention et de répression des comportements les plus irresponsables. Certaines mesures régulièrement adoptées devraient conduire à des bénéfices progressifs en matière de sécurité routière. Celles annoncées à l'issue du plan interministériel vélo et marche 2023-2027 et celles intégrées au plan national de



régulation et d'encadrement des trottinettes électriques ainsi que les diverses campagnes de communication déployées par la sécurité routière, notamment sur la visibilité en vélo ou en engin de déplacement personnel motorisé, ou encore sur le risque d'emportiérage, contribueront certainement au renforcement de la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables. Par ailleurs, le Gouvernement lutte de manière déterminée contre les infractions routières, notamment en matière d'usage de stupéfiants ou de consommation excessive d'alcool par les conducteurs. En 2022, plus de 800 000 contrôles de dépistage ont été réalisés pour les stupéfiants et plus de 7 millions pour l'alcool. Enfin, dans le cadre de la lutte contre la conduite après usage de stupéfiants ou sous l'emprise d'un état alcoolique, les contrôles en bord de route sont d'ores et déjà intensifiés et le déploiement de l'éthylotest anti-démarrage sera poursuivi. Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a fixé un objectif d'un million de contrôles de dépistage de stupéfiants pour l'année 2023. Des mesures nouvelles ont été proposées lors du comité interministériel de la sécurité routière le 17 juillet dernier pour lutter contre les comportements dangereux dans le domaine : des conduites sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool, des grands excès de vitesse, ou encore de la conduite sans permis. Les travaux législatifs et réglementaires sont ainsi lancés pour renforcer notre arsenal administratif et judiciaire face aux infractions les plus accidentogènes.